



**Prestation de Travaux de Raccordement FIBRE OPTIQUE  
Bon de Commande PVNum**

**ENTRE**

**PVNum**, SCIC SAS à capital variable, n° de SIRET : 809 973 191 – n° TVA Intracommunautaire : FR36 809973191, dont le siège social est 9 rue du Rocher du Lorzier – 38430 Moirans, agissant pour le compte de ses clients en tant qu'intermédiaire vis-à-vis de Pays Voironnais Network.

**ET**

Ci-après dénommé « **Le client** » : .....

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

PAYS VOIRONNAIS NETWORK, Société par actions simplifiée au capital social de 450. 000 Euros, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 504 992 892, dont le siège social est 12, rue Jean-Philippe Rameau CS 8000193634 La Plaine Saint-Denis CEDEX, ci-après dénommée « Le Déléataire » a construit et exploite un réseau de télécommunication dans le cadre de la mission de délégation de service public que lui a confié la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Le Client, propriétaire du (des) lot(s) identifié(s) ci-après souhaite pouvoir bénéficier d'un raccordement de ce(s) lot(s) au réseau Fibre Optique du Déléataire.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, les Parties conviennent de ce qui suit :

**1. PRESTATION CONCERNEE**

Au titre de la présente Commande, PVNum fournira au Client, qui accepte, une prestation de travaux en vue du raccordement au réseau du Pays Voironnais, du lot(s) détaillé(s) dans l'Annexe à la présente Commande.

\*Le décret 2014-1317 de la loi Pinel précise que « peuvent être imputées au locataire les redevances liées à un service dont il bénéficie directement ou indirectement »

**2. ZONE CONCERNEE**

Remplir la page Annexe

**3. PRODUIT & PRIX**

- P0 : Raccordement et installation d'une prise fibre optique : 1.500 € HT comptant soit 1.800 € TTC
- P3 : Raccordement et installation d'une prise fibre optique, paiement en 3 annuités de 530 € HT (636€ TTC) soit 1 590 € HT (1 908 € TTC) \*

- Nombre de produits commandés : .....

- Type de financement\* : P0 ou P3

\*barrez la mention inutile

*Taux de TVA applicable au jour de la commande*

**4. DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Les termes du paiement sont les suivants :

- Un acompte à la commande de 300 € TTC par raccordement, payable par :
  - o Chèque à l'ordre de PVNum (paiement comptant)
  - o Virement

*En cas de financement P3, la première annuité se paiera en deux versements :*

- *Le premier correspond à l'acompte de 300€ TTC*
- *Le deuxième aux 336€ TTC restant.*

- Le solde
  - o Pour P0, la facture du solde sera envoyée à la réception des travaux



- Pour P3, la facture du solde de la première annuité sera envoyée à la réception des travaux.  
*Les factures des deux annuités suivantes seront émises au 1<sup>er</sup> Octobre de l'année N+1 et N+2*

Pour toutes les factures, le paiement est à 30 (trente) jours à date d'émission de la facture payable par :

- Chèque à l'ordre de PVNum
- Virement

## 5. DISPOSITIONS TECHNIQUES

*Prérequis :*

*Pour être éligible, le local doit être dans une zone ouverte.*

*Le client doit mettre à disposition de PVNum, un cheminement permettant le passage des câbles. Dans le cas contraire, sur la partie privative les travaux nécessaires seront à la charge du client.*

*Le délai contractuel de raccordement ne démarrera qu'à réception des travaux (parties publiques et/ou privatives).*

La pose de la prise terminale optique (PTO) doit être prévue sur un mur dans le local télécoms / informatique à proximité (< 50 cm) des emplacements prévus pour le CPE et la Box de l'opérateur de service. Il est nécessaire de prévoir deux prises d'alimentation (une pour le CPE et une pour la BOX).

Tous les frais éventuellement liés à la mise en conformité avec ces dispositions techniques seront à la charge du client de l'opérateur de service.

Le CPE et la Box seront mis en place par l'opérateur de service et ne sont pas inclus dans cette prestation qui comprend uniquement la pose d'une prise terminale optique et le raccordement de celle-ci à l'infrastructure du délégataire.

Un forfait de **50 mètres** est prévu pour la desserte interne du bâtiment, en cas de longueur supplémentaire un devis complémentaire sera établi lors de la pré-visite.

## 6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Une fois votre commande complète, vous recevrez un avis de commande validé avec une référence de prise.

Une pré-visite sera alors organisée par le prestataire de raccordement.

En cas d'impossibilité de l'accès au local le jour de l'installation de la fibre et sans annulation préalable, **un forfait de 150 € HT de frais d'annulation d'intervention vous sera facturé.**

## 7. PIÈCES A FOURNIR

- Extrait K-bis datant de moins de trois mois en cas de commande en P3
- Un plan de masse avec l'emplacement de la prise dans vos bâtiments
- Un plan Mapp avec la localisation de vos bâtiments
- Un chèque d'acompte ou un virement (aucune commande ne sera lancée sans le règlement de l'acompte)

## 8. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DELAI CONTRACTUEL

La présente commande entrera en vigueur à la date de sa signature sous réserve des pièces à fournir manquantes.

Une fois la zone déclarée ouverte et le règlement de l'acompte effectué, le délai de raccordement est de 16 semaines maximum.

### Le client

Le :

Nom :

Qualité :

Cachet et signature :



**ANNEXE**  
**DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA PRESTATION DE RACCORDEMENT**

**1. SITE A RACCORDER**

Adresse complète :

Bâtiment :

Étage :

Numéro de Lot :

Code Postale :

Ville :

Position de la prise terminale optique dans le local (plan et/ou photo)

**2. PERSONNE A JOINDRE**

- Nom : \_\_\_\_\_

- Téléphone : \_\_\_\_\_

- Adresse Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**3. FACTURATION**

-Adresse complète :

- Nom : \_\_\_\_\_

- Téléphone : \_\_\_\_\_

- Adresse Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Le client**

Le :

Nom :

Qualité :

Cachet et signature :

*Rappel : En cas d'impossibilité de l'accès au local le jour de l'installation de la fibre et sans annulation préalable, un forfait de 150€ HT de frais d'annulation d'intervention vous sera facturé.*